# Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'ambition métropolitaine est d'accueillir sur son territoire 230 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030, tout en respectant les équilibres locaux et la qualité du cadre de vie existant.

Bordeaux Métropole investit plusieurs millions d'euros pour soutenir la construction et la réhabilitation de logements sociaux de qualité, à prix maîtrisés et adaptés à la diversité des besoins de sa population. De plus la Métropole participe à votre projet de premier achat ou vous soutient dans vos démarches de rénovation de votre logement.

## DÉFINITION

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.
Le Programme Local de l'Habitat est défini à l'échelle de l'agglomération et celui-ci porte la politique de la Ville de Pessac.

## ÉLABORATION DU PLH

Il est obligatoire pour les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. L'EPCI peut associer l'État ou toute autre personne morale à l'élaboration du PLH.

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

Cliquez ici pour accéder au PLH sur le site internet bordeaux-metropole.fr

33604 Pessac Cedex

Ville de
PESSAC

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS